

QUELLES SONT LES AIDES AU DÉMÉNAGEMENT ?

SELON VOTRE SITUATION, BÉNÉFICIEZ DE L'UN DES 9 DISPOSITIFS EXISTANTS



ActionLogement



FAMILLES NOMBREUSES

Aide déménagement pour les familles nombreuses

Pour qui ? Les foyers avec au moins 3 enfants à charge (nés ou à naître)
Dans quelles conditions ? Déménager avant les 2 ans de votre dernier enfant et percevoir l'APL ou l'ALF

QUEL MONTANT ?

994,56€

pour 3 enfants à charge

1.077,44€

pour 4 enfants à charge

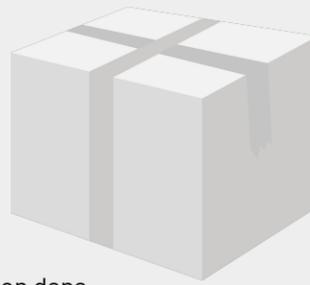
82,88€

par enfant supplémentaire

SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉS

Aide à la mobilité d'Action Logement

Pour qui ? Les foyers avec au moins 3 enfants à charge (nés ou à naître). Les salariés souhaitant se rapprocher à moins de 30 minutes de leur lieu de travail **OU** Les personnes ayant obtenu une promesse d'embauche
Dans quelles conditions ? Être locataire de votre futur logement / Percevoir un salaire inférieur ou égal à 1.5 x le smic (2.309€ brut)



QUEL MONTANT ?

1000€

Aide Mobili-Pass pour la mobilité professionnelle

Pour qui ? Les personnes en situation d'embauche, de mutation ou de formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés
Dans quelles conditions ? L'aide est soumise à condition de ressources et votre nouveau logement doit être situé à plus de 70 kms de votre ancien domicile

QUEL MONTANT ?

3500€

La somme comprend une part de prêt à taux réduit et de subvention non remboursable. Le montant varie selon votre zone géographique et votre situation familiale.

JEUNES ET ÉTUDIANTS

Aide Mobili-jeune en formation professionnelle

Pour qui ? Les moins de 30 ans en formation professionnelle dans une entreprise privée
Dans quelles conditions ? Vous devez percevoir un salaire inférieur au SMIC / L'occupation de votre logement doit être liée à votre période de formation

QUEL MONTANT ?

10 à 100€ / mois

Prise en charge du loyer cumulable avec l'APL

Aide à la mobilité pour les bacheliers

Pour qui ? Les bacheliers boursiers qui changent d'académie pour poursuivre leurs études
Dans quelles conditions ? L'aide est accordée sur étude du dossier selon les difficultés financières

QUEL MONTANT ?

500€

Versés au début de l'année universitaire

Aide mobilité Master 1

Pour qui ? Les étudiants en Master 1
Dans quelles conditions ? Vous devez être inscrit en M1 pour la première fois et dans une académie différente de celle où vous avez obtenu votre licence

QUEL MONTANT ?

1000€

PERSONNES HANDICAPÉES

Prime au déménagement pour les personnes atteintes d'un handicap

Pour qui ? Les personnes handicapées éligibles à la PCH (Prestation Compensatoire du Handicap)
Dans quelles conditions ? Vos frais de déménagement peuvent être intégrés à votre PCH

QUEL MONTANT ?

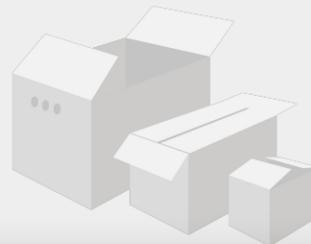
80% à 100%

de vos frais de déménagement **dans la limite de 3.000€** pour une période de 10 ans

RETRAITÉS

Aide au déménagement de votre caisse de retraite

Pour qui ? Les retraités, selon leur caisse de retraite
Dans quelles conditions ? Variables selon votre caisse. Par exemple, l'Ircantec, la CNRACL ou la MSA proposent ce type d'aide



QUEL MONTANT ?

variable

selon votre situation, vos ressources et le nombre de points totalisés

FONCTIONNAIRES

Aide déménagement de la fonction publique

Pour qui ? Les fonctionnaires ou les agents contractuels
Dans quelles conditions ? A la suite d'une affectation dans une nouvelle commune

QUEL MONTANT ?

Il s'agit d'une prise en charge partielle des frais de déménagement par un forfait qui dépend à la fois de la distance entre votre ancien et votre nouveau logement et du volume mobilier à transporter